

Déclaration sur l'honneur

(Article 32 bis de l'Instruction générale du Bureau)

à retourner au Secrétariat général de l'Assemblée et de la Présidence
– Bureau 6448 ou à sgap@assemblee-nationale.fr -

au plus tard le 31 janvier 2017

Je soussigné(e) Christine PIRÈS BEAUME

Député(e) de la du Puy de Dôme circonscription de Riom,
Limoges, Combrailles

atteste sur l'honneur avoir utilisé l'indemnité représentative de frais de mandat
au cours de l'année 2016 conformément aux règles établies par le Bureau.

Fait à Paris, le 11.01.2017.

Signature

